



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/666
19 octobre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant le chapitre 28 a) : Programmes
techniques : Activités dans le domaine des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

1. De nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme autorisé par la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale. Vu la résolution 605 (XXI) du Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies devra organiser en 1957 deux cycles d'études sur des questions relatives aux droits de l'homme. Le premier cycle d'études portera sur les devoirs civiques et la participation accrue de la femme à la vie publique; un groupe de travail composé d'experts se réunit actuellement à Bangkok (15-22 octobre 1956) pour préparer ce cycle d'études, et le coût de ses réunions est imputé sur les crédits ouverts au chapitre 28 a) du budget de 1956. Le deuxième cycle d'études portera sur l'un des sujets que le Secrétaire général a proposés aux gouvernements après l'adoption de la résolution 605 (XXI) du Conseil, c'est-à-dire, soit sur les techniques à employer pour empêcher et faire disparaître la discrimination raciale, soit sur la protection des droits de l'homme dans l'administration de la justice pénale. On envisage de réunir en 1958 un troisième cycle d'études qui porterait sur le sujet non retenu pour 1957 et qui serait préparé par un groupe de travail en 1957. Il est probable d'autre part que les gouvernements présenteront, en 1957, des demandes de bourses de perfectionnement au titre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.

2. Si l'on considère que le coût moyen d'un cycle d'études groupant une quinzaine de participants est de 25.000 dollars et qu'il faudra en outre un crédit de 10.000 dollars pour couvrir le montant de quatre ou cinq bourses de perfectionnement, on peut prévoir pour 1957 des dépenses totales de l'ordre de 60.000 dollars.

3. Il convient donc de porter à 60.000 dollars le crédit de 50.000 dollars que le Secrétaire général a demandé au chapitre 28 a) du projet de budget initial pour le programme de services consultatifs.
